

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



**SAÔNE
& LOIRE**
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026

ORDRE DU JOUR

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS AVEC DÉBATS

RAPPORT 109

➔ **INSTALLATION DE CHRISTELLE ROUX-AMRANE, CONSEILLERE DÉPARTEMENTALE DU CANTON DE MONTCEAU-LES-MINES, SUITE À LA DÉMISSION DE MARIE-THÉRESE FRIZOT**

RAPPORT 111

➔ **INCENDIES ÉTÉ 2026**

Mesure 10 : aides exceptionnelles de solidarité

RAPPORT 112

➔ **INCENDIES ÉTÉ 2026**

Mesures 1 et 5 : développement des bonnes volontés et acculturation de la population à la prévention des risques

RAPPORT 113

➔ **INCENDIES ÉTÉ 2026**

Mesures 2, 3 et 4 : patrouilles spéciales, hélicoptère bombardier d'eau et moyens matériels

RAPPORT 201

➔ **HIPPOCRATE 71**

Maintien et installation des professionnels de santé en Saône-et-Loire

RAPPORT 304

➔ **RCEA – PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION DES AMÉNAGEMENTS À 2 X 2 VOIES DES RN 70, 79 ET 80**

Avenant n°2 à la convention pour le financement des opérations de la 2^e phase au-delà de 2025

RAPPORT 302

➔ **LABORATOIRE AGRIVALYS**

Maintien de la tarification d'analyses pour 2026-2027

RAPPORT 202

➔ **VERTICALE ROSE**

Subvention au Comité départemental de la Ligue contre le cancer

RAPPORT 201

➔ **HIPPOCRATE 71**

Maintien et installation des professionnels de santé en Saône-et-Loire

RAPPORT 203

➔ **CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ**

Accueil d'un praticien associé : financement par l'Agence régionale santé

RAPPORT 102

➔ **CONSTRUCTION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE BOURBON-LANCY**

Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur

RAPPORT 306

➔ **AIDE « TOUS À VÉLO »**

3^e attribution des aides 2026

RAPPORT 402

➔ **BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)**

Convention de partenariat 2026 avec l'association de protection civile de Saône-et-Loire

RAPPORT 105

➔ **FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)**

Convention 2026 - 2029

RAPPORT 405

➔ **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ET PRATIQUES ARTISTIQUES**

Présentation de la programmation départementale 2026-2027

RAPPORT 407

➔ **LECTURE PUBLIQUE**

Présentation du catalogue Tadam ! 2027-2028

RAPPORT 104

➔ **PERSONNEL DÉPARTEMENTAL**

Convention avec l'ENSAP pour la dématérialisation des bulletins de paie du personnel départemental

RAPPORT 103

➔ **PERSONNEL DÉPARTEMENTAL**

Transformations et suppressions de postes permanents

RAPPORT 205

➔ **CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS**

Renouvellement de conventions pour la mise en oeuvre des actions au titre de la programmation 2026

LES RAPPORTS SANS DÉBAT

RAPPORT 101

➔ **CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MÂCON**

RAPPORT 106

➔ **REPRÉSENTATION EN JUSTICE** - Information

RAPPORT 107

➔ **MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT** - Information

RAPPORT 108

➔ **INDEMNITÉS DE SINISTRES** - Information

RAPPORT 110

➔ **DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DE COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

RAPPORT 207

➔ **PROGRAMMATION FONDS SOCIAL EUROPÉEN +** - Programmation FSE de l'appel à projets « 2026_CD71 - Encadrement et accompagnement des publics en ateliers et chantiers d'insertion - ACI (BFC-OI2191) »

RAPPORT 208

➔ **ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE - FRANCE HANDICAP** - Attribution d'une subvention pour l'année 2026 pour le Pôle Enfance Handicap 71

RAPPORT 209

➔ **CONTRACTUALISATION PRÉVENTION PROTECTION DE L'ENFANCE** - Rapport d'exécution 2025 et avenant 2026

RAPPORT 301

➔ **FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL (FEADER) 2023-2027** - Attribution des aides pour les projets retenus dans le cadre d'appels à projets réalisés au titre du nouveau Règlement de développement rural (RDR4)

RAPPORT 303

➔ **ACQUISITIONS FONCIÈRES ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER** - Communes d'Allériot et de Châtenoy-en-Bresse

RAPPORT 305

➔ **TRANSFERT DE DOMAINE PUBLIC ROUTIER LIÉS À L'AMÉNAGEMENT RCEA RN 79** - Section Trivy - La Chapelle-du-Mont-de-France

RAPPORT 403

➔ **AIDE AUX JEUNES POUR LES FORMATIONS BAFA, BAFD ET BNSSA**

RAPPORT 404

➔ **COLLÈGES PUBLICS** - Participation financière pour acquisition de matière d'oeuvre

RAPPORT 406

➔ **LECTURE PUBLIQUE** - Signatures du Contrat départemental lecture (CDL) 2026-2028 et contractualisation avec la CC Brionnais Sud Bourgogne

RAPPORT 408

➔ **DIFFUSION CULTURELLE** - Prolongation de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 pour la SMAC Cave à musique portée par l'Association Luciol

RAPPORT 409

➔ **FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL** - 3^e attribution de subventions 2026

RAPPORT 410

➔ **AIDE À L'INVESTISSEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES** - 2^e programmation et attribution de subventions en 2026

HOMMAGE



JEAN DREVON

CONSEILLER GÉNÉRAL DE SAÔNE-ET-LOIRE DE 2000 À 2008

Comme pour son épouse Martine, le décès de Jean Drevon début juillet n'a pas été ébruité, selon la volonté des proches, le temps des funérailles dans l'intimité familiale.

Pourtant ensuite, les hommages ont été nombreux. Jusqu'à celui de ce jour, que je souhaite rendre à l'ancien maire de Charolles, qui a été conseiller général durant un mandat, de 2000 à 2008, dans l'opposition sous l'ère Sirugue.

C'est donc plus la mémoire de l' élu local que je vais saluer aujourd'hui puisque Jean Drevon a réussi l'exploit d'être maire durant 43 années consécutives ; sept mandats pour lesquels il a chaque fois été élu dès le premier tour, depuis 1971 jusqu'à 2014.

Sa définition d'un maire était simple : gérer, moderniser, investir, innover et défendre des projets. Servir l'intérêt collectif et œuvrer pour le bien-être des administrés.

Une volonté qui est restée intacte du premier au dernier mandat.

Pour reprendre les propos de notre collègue Pierre Berthier, qui l'a bien connu avant de lui succéder, le pharmacien biologiste était apprécié pour son attachement indéfectible aux valeurs républicaines qui inspirait le respect, bien au-delà des sensibilités ou des opinions.

Et c'est probablement cela qui lui a valu d'être fait Chevalier de la Légion d'honneur en 2003.



SÉCURITÉ CIVILE

L'été 2026 restera comme l'un des plus dramatiques de l'histoire récente en matière de feux de forêt en France. Un été hors norme au cours duquel 4 sapeurs-pompiers sont morts en service commandé (deux sapeurs-pompiers volontaires en Savoie et dans les Bouches-du-Rhône, et deux professionnels en Gironde), et plusieurs centaines ont été blessés ou intoxiqués.

Hors norme par l'intensité de la canicule, par la répétition de ces épisodes et par l'absence de pluie : une saison des feux plus précoce et plus longue, touchant désormais des territoires plus vastes que les zones historiquement exposées et faisant apparaître de nouveaux types de feux qui mettent à l'épreuve les doctrines opérationnelles

En France métropolitaine, aucune région n'a été épargnée.

- ➔ 120 000 hectares brûlés
 - 42 000 uniquement en Gironde
 - 3 500 hectares dans les Landes
 - 6 500 dans le Var
 - 10% du massif forestier de Fontainebleau en Seine-et-Marne.
- ➔ 220 maisons sont parties en fumée dont 180 dans la seule commune du Porge.
- ➔ 220 000 personnes évacuées en Gironde et 40 000 personnes dans les Landes
- ➔ Plus de 2 500 sapeurs-pompiers, 1 500 militaires et 1 200 membres des forces de l'ordre pour la seule zone Gironde-Landes.

Un contexte sanitaire aggravant

Ces incendies se sont déroulés en parallèle de vagues de chaleur historiques : plus de 7 300 décès recensés au niveau national à la mi-août, un bilan encore provisoire, ce qui a renforcé la pression sur les services de secours et sur les populations les plus vulnérables.

Des sinistrés civils : des dizaines de milliers de foyers ont dû être évacués en urgence, certains ayant tout perdu - logement, biens, parfois activité professionnelle (artisans, professions libérales, exploitants agricoles et forestiers).

Face à cet été hors norme, véritable catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique, dans le cadre de l'Assemblée départementale extraordinaire consacrée aux enjeux du changement climatique et des risques majeurs, réunie le 4 septembre 2026, le **Département de Saône-et-Loire a engagé une réflexion autour de plusieurs pistes de travail** afin de :

- ➔ structurer les bonnes volontés autour de la lutte incendie
- ➔ augmenter les moyens humains et matériels
- ➔ former tous les sapeurs-pompiers
- ➔ acculturer les citoyens
- ➔ prévenir, anticiper
- ➔ sensibiliser aux bons comportements
- ➔ fédérer les acteurs locaux autour de la gestion de la ressource en eau pour les secours et pour l'agriculture
- ➔ répertorier et augmenter les réserves d'eau...

Trois rapports actent les premières mesures.

RAPPORT 111

AIDES EXCEPTIONNELLES DE SOLIDARITÉ

Mesure 10

Face aux drames provoqués par ces incendies, l'Association des maires de France (AMF) appelle les collectivités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter un soutien financier aux opérations menées dans les territoires concernés, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Dans ce cadre, elle a ouvert un fonds de soutien d'urgence pour aider directement les communes touchées par les incendies. Celui-ci permet aux collectivités sinistrées de recevoir des dons financiers d'autres collectivités pour assurer la continuité des services publics et réparer les équipements endommagés.

Par ailleurs, l'Assemblée des Départements de France a été sollicitée directement par M. Martial Zaninetti, maire de la commune du Porge pour des dons en direct.

Pour rappel : c'est en Gironde que les flammes ont dévasté la plus grande surface cet été en France : un total de 42 000 hectares. **L'incendie, parti de la commune de Saumos, est le 2^e plus grand que la France n'ait jamais connu. L'épicentre a été la commune du Porge** (3 500 habitants) : plus de 400 bâtiments, dont 180 maisons (sur les 220 qui ont brûlé en France cet été) ont complètement été détruits. Des centaines d'habitants ont perdu leur foyer, leur véhicule ou encore leur moyen de travail, leurs effets personnels, leurs souvenirs ... toute une vie en somme.

La commune du Porge a subi un sinistre exceptionnel, tout à fait inédit de mémoire d'homme.



Devant le caractère exceptionnel du sinistre dans la commune du Porge, le Département de Saône-et-Loire souhaite que son soutien financier aille expressément en direction de cette commune de Gironde.

➡ **10 000 € d'aide exceptionnelle sont attribués à la commune du Porge.**

Par ailleurs, la disparition tragique de 4 sapeurs-pompiers durant ces événements doit nous rappeler, si besoin en était, que l'engagement de ces femmes et ces hommes, qu'ils soient sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels, est au péril de leur vie. C'est dans ce cadre qu'intervient l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France.

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France est une association à but non lucratif, créée le 27 mars 1926 par le Commandant GUESNET, reconnue d'utilité publique en 1928 et placée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République. L'objectif principal de l'ODP est d'assurer un soutien moral et financier à tous les enfants dont le parent sapeur-pompier (professionnel, volontaire ou militaire) est décédé en, ou hors service commandé. Depuis 2015, l'association prend également en charge des enfants de sapeurs-pompiers dont le (la) conjoint(e) est décédé(e). Elle vient également en aide aux sapeurs-pompiers et leur famille ainsi qu'aux jeunes et anciens sapeurs-pompiers qui peuvent se trouver dans la difficulté.

Les fonds de cette association proviennent de soutiens de collectivités, de contributions des sapeurs-pompiers, de dons individuels ou collectifs, ou encore de bénéfices d'évènements solidaires.

C'est justement à un évènement solidaire que l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire (UDSP 71) va participer en octobre prochain. Une équipe composée de 3 sapeurs-pompiers (2 volontaires et 1 professionnel) avec l'appui d'une infirmière professionnelle du Service de santé du SDIS 71) a décidé de tenter le Marathon des sables du 2 au 10 octobre 2026 au Maroc, avec l'objectif de réaliser un maximum de kilomètres afin de récolter le plus de dons possibles pour l'Œuvre des pupilles orphelins et Fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France.

Au regard de la position particulière du Département vis-à-vis du SDIS de Saône-et-Loire, établissement public administratif départemental dont la présidence est confiée au Président du Conseil départemental et la gouvernance portée majoritairement par des conseillers départementaux, il est ainsi proposé de soutenir l'UDSP 71 dans cette initiative.

➤ **1 000 € sont attribués à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Saône-et-Loire dans le cadre de sa participation au Marathon des sables 2026 au profit de l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France**

RAPPORT 112

DÉVELOPPEMENT DES BONNES VOLONTÉS ET ACCULTURATION DE LA POPULATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES

Mesures 1 et 5)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire organisera dès cet automne des échanges avec la Chambre d'agriculture, avec l'appui du Département de Saône-et-Loire, afin de définir une stratégie commune de sensibilisation et de formation des acteurs de terrain ayant participé de près ou de loin à la solidarité dans la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels cette été.

Ces échanges constitueront une première étape pour identifier les agriculteurs, propriétaires forestiers, chasseurs, dont l'ONF et tout autre acteur ou citoyen bénévole que le SDIS pourrait mobiliser à l'avenir pour les saisons « feux de forêts ».

Cette identification permettra ensuite de les sensibiliser lors de formations locales, mises en



œuvre par le SDIS 71 dès le printemps prochain, afin de mieux coordonner, en toute sécurité, l'ensemble de ces bénévoles.

Une convention sera également rédigée afin d'officialiser l'ensemble de cette démarche et de préciser les conditions de mise en œuvre, et de couverture assurancielle notamment.

➤ **Les autres actions concernant l'acculturation des jeunes sont à l'étude avec les partenaires concernés et seront présentées lors de prochaines assemblées départementales**

RAPPORT 113

PATROUILLES SPÉCIALES, HÉLICOPTÈRE BOMBARDIER D'EAU ET MOYENS MATÉRIELS

Mesures 2, 3 et 4

CRÉATION DE PATROUILLES DE SURVEILLANCE ET DE PRÉVENTION

Les réflexions engagées en la matière doivent se poursuivre avec les communes et EPCI, l'Union départementale des sapeurs-pompiers et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire qui ont créé en 2022 une équipe départementale de soutien, composée de 100 réservistes bénévoles, tous anciens sapeurs-pompiers.

Le SDIS71 doit pouvoir disposer de toutes les marges de manœuvre nécessaires pour investir dans du matériel nécessaire à la création de patrouilles de surveillance et de première intervention (véhicules équipés de cuve à eau) pour la saison « feux de forêt » 2027.

➤ **500 000 € sont accordés au SDIS71 pour lui permettre d'investir dans les véhicules de patrouilles de bénévoles.**

LOCATION D'UN HÉLICOPTÈRE BOMBARDIER D'EAU

Le SDIS71 a mené toutes les opérations techniques préalables pour disposer de 20 jours de location d'un d'hélicoptère bombardier d'eau pour la saison « feux de forêt » 2027. Cela représente un budget annuel estimé à 120 000 € en fonctionnement.

Sans présager des travaux et réflexions en cours quant à une éventuelle mutualisation de cet équipement avec d'autres départements, compte-tenu de la demande importante et de l'offre limitée,



le SDIS71 est d'ores et déjà autorisé à réserver cet équipement pour 2027.

➤ **Les conséquences financières seront intégrées dans la prochaine convention pluriannuelle Département de Saône-et-Loire – SDIS71 pour les années 2027-2029 qui doit être présentée à l'Assemblée départementale de novembre 2026**

AUGMENTATION DES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

Afin de faire face à l'augmentation du risque incendie, le SDIS71 est autorisé à :

- commander 4 nouveaux CCFM
- engager la réparation des 3 CCFM endommagés lors de cet été 2026
- prévoir le stock d'équipements de protection individuelle supplémentaires

➤ **1,8 M€ sont accordés au maximum pour ces investissements. Les crédits nécessaires seront ajoutés à la décision modificative n°2 de l'exercice 2026 et versé au SDIS71 à l'issue du vote de l'assemblée départementale de novembre 2026**

RAPPORT 102

CONSTRUCTION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE BOURBON-LANCY

Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur

Dans le cadre de la convention tripartite du 7 avril 2023 signée entre le Département, l'Etat et le Groupement de Gendarmerie départementale, relative aux effectifs et à l'immobilier locatif de la Gendarmerie nationale en Saône-et-Loire, le Département a approuvé la construction d'une caserne de gendarmerie à Bourbon-Lancy.

Au titre de cette construction, le Département souhaite adresser au Ministère de l'Intérieur une

demande de subvention. C'est l'objet de ce rapport.

➡ Il s'agit d'une dotation de l'État au titre du décret 93-130 ; décret qui encadre les modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de gendarmeries.

➡ Cette dotation représente 11% du financement total, soit 433 620 €

BOURBON-LANCY

La gendarmerie de Bourbon-Lancy est la première à sortir de terre en Saône-et-Loire dans le cadre de cette convention. La construction se compose de locaux professionnels et de 10 logements pour accueillir 12 gendarmes et leurs familles.



CALENDRIER

- Mars 2026 : phase de préparation de chantier
- Durée du chantier : 18 mois
- Livraison prévisionnelle : 3^e trimestre 2027



COÛT DE L'OPÉRATION

- 4,1 M€ toutes dépenses confondues

FINANCEMENT

- 68 % par le Département de Saône-et-Loire = **2,8 M€**
- 21% financés par l'État = **865 858 €**
- 11% de dotation de l'État au titre du décret 93-130 = **433 620 €**

HISTOIRE

- ➡ 2022 : sollicitation du commandant du Groupement départemental de la Gendarmerie de Saône-et-Loire auprès du président du Département de Saône-et-Loire André Accary
- ➡ 2023 : adoption de la convention relative aux effectifs et à l'immobilier locatif de la Gendarmerie nationale affirmant une ambition forte : renforcer et densifier le maillage territorial pour assurer une sécurité de proximité, y compris dans les territoires ruraux.
- ➡ 2023 : signature de la convention par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin à Mâcon
- ➡ 2025 : courrier du ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau confirmant 4 brigades dans le cadre du plan national « 200 brigades de gendarmerie »

Ce dispositif innovant engage le Département de Saône-et-Loire sur 35 à 45 millions d'euros d'investissement, en contrepartie d'un engagement de l'État sur une durée minimale de loyers de 27 ans, et d'une augmentation des effectifs de gendarmerie en Saône-et-Loire.

11 PROJETS DE CONSTRUCTION

- ➡ Cuisery, Saint-Gengoux-le-National, Bourbon-Lancy, Cluny, Saint-Germain-du-Plain, Montchanin, Verdun-Ciel, Saint-Martin-en-Bresse
- ➡ Lux, Toulon-sur-Arroux, Pierreclos (plan des 200 brigades)



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT 304

RCEA PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION DES AMÉNAGEMENTS À 2X2 VOIES

Avenant à la convention pour le financement des opérations de la 2^e phase au-delà de 2025

La section « La Fourche - Col des Vaux » demeure à ce jour le dernier tronçon restant à aménager. Sa réalisation aurait dû être engagée en 2023, sa mise en service est désormais annoncée à l'horizon 2030.

Pour rappel, le Département de Saône-et-Loire avait validé sa participation au financement des phases 1 et 2 à hauteur de 58 M€, avant un premier avenant portant sa participation à 64 M€ du fait de la réévaluation du coût prévisionnel. Aujourd'hui, un deuxième avenant est nécessaire du fait du nouveau surcoût de 15 M€ pour boucler les opérations, qui sera intégralement pris en charge par l'État.

➤ Le coût global prévisionnel final s'établit aujourd'hui à 412,1 M€ contre 328 M€ en 2018.

ÉVOLUTION DU COÛT DE LA PHASE 2

La phase 2 prévoyait la réalisation entre 2019 et 2023 de la quasi-totalité des aménagements restant à mettre à 2 x 2 voies en Saône-et-Loire, pour un montant global de 328 M€ répartis comme suit :

- 202 M€ financés par l'État
- 126 M€ financés par le Département de Saône-et-Loire, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté urbaine Creusot-Montceau

ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

- 2018 : 58 M€
- 2021 : 64 M€ (+6 M€)

RAPPORT 302

LABORATOIRE AGRIVALYS

Maintien de la tarification d'analyses pour 2026-2027

La présence d'un laboratoire départemental performant constitue un enjeu majeur pour la Saône-et-Loire, département fortement marqué par l'activité d'élevage.

AGRIVALYS71 contribue à :

- La surveillance sanitaire des cheptels
- La prévention et la gestion des crises sanitaires
- La sécurisation des productions agricoles

➤ L'accompagnement technique des éleveurs et des filières

➤ La réalisation des analyses nécessaires aux politiques sanitaires nationales et locales.

L'année 2025 a démontré l'importance de cet outil lors des épisodes de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) et de Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC), qui ont nécessité une forte mobilisation des équipes du laboratoire.

Les résultats enregistrés en 2025 confirment la pertinence du modèle mis en place depuis la création de la SEML. Le laboratoire a réalisé près de 813 000 analyses au cours de l'année, avec une activité soutenue dans l'ensemble de ses secteurs d'intervention. Le développement de certaines activités, notamment en immunosérologie, ainsi que la progression des prestations réalisées à l'export, témoignent de son attractivité et de sa reconnaissance.

Ces résultats démontrent que le soutien historique apporté par le Département a permis de consolider un outil performant, reconnu et économiquement équilibré.

Pour rappel en 2017, le Département de Saône-et-Loire a confié à la Société d'économie mixte locale (SEML) Agrivalys 71 la réalisation des missions de service public pour la profession agricole d'analyses en santé animale et santé végétale.

Les dispositions de l'article 5 de la convention de gestion prévoient une révision de la grille tarifaire chaque année au 1^{er} octobre sur la base d'une formule de révision.

En raison de la crise sanitaire, et en soutien à la filière agricole, la tarification du laboratoire Agrivalys a été gelée sur la période 2021-2022.

Depuis 2022, quatre augmentations successives et limitées de 2 % ont été appliquées aux tarifs de santé végétale et de santé animale, ainsi qu'une augmentation de 1 % en 2025.

➤ **Pour la période 2026-2027, le Conseil d'administration d'Agrivalys, a décidé de reconduire les tarifs appliqués pour la santé animale depuis le 1^{er} octobre 2025, et pour la santé végétale depuis le 1^{er} janvier 2026**

RAPPORT 306

AIDE « TOUS À VÉLO »

3^e attribution des aides 2026

Le Département de Saône-et-Loire est engagé dans un Plan environnement 2020-2030 et mène de nombreuses initiatives relevant de ses compétences pour faire face au changement climatique.

Le Plan « Tous à vélo 2022-2025 » vient renforcer l'engagement du Département en faveur des mobilités actives après trois années consacrées au soutien à l'équipement des Saône-et-Loirien avec 1,7 M€ d'aides attribuées pour l'achat de vélos ou Vélos à assistance électrique (VAE). Le Plan d'actions plébiscité et soutenu par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), s'articule autour de 4 axes dont les objectifs principaux sont :

- Développer la cohabitation harmonieuse et sécurisée des usages de la route (RD)
- Développer la culture du vélo partout en Saône-et-Loire
- Positionner le Département au centre d'un réseau d'acteurs vélo
- Co-financer un chargé de mission pilotant le projet.

L'aide « Tous à vélo » est destinée à soutenir les petits projets porteurs d'usage des associations vélo et des collectivités. Elle est complémentaire au soutien en place via l'Appel à projets Territoires. Fort de son succès en 2025, le Département de Saône-et-Loire poursuit son soutien auprès des acteurs locaux. Pour 2026, les règlements d'intervention de cette aide prévoient un montant d'aide de 50 % du montant des travaux et/ou d'équipements compris entre 1 000 et 10 000 €.

- Première série d'aides en mai 2026 : 4 187 €
- Deuxième série d'aides en juin 2026 : 16 237 €.
- 8 nouveaux dossiers déposés par des collectivités et 1 dossier déposé par une association ont été instruits pour un montant d'aides de 33 567 €.

- **3991€ sont attribués pour le dépassement de l'enveloppe initiale en 2026**
- **33 567 € sont attribués pour la 3^e série d'aides 2026**



SOLIDARITÉ / SANTÉ

RAPPORT 105

FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Convention 2026-2029

Depuis treize ans, le Département de Saône-et-Loire conduit une politique volontariste en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, dans le cadre d'un partenariat durable avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

La convention 2023-2025 a permis de consolider cette dynamique et d'obtenir des résultats particulièrement significatifs, traduisant l'engagement constant de la collectivité en faveur d'une Fonction publique inclusive : 41 recrutements de travailleurs en situation de handicap (objectif initial de 34) + 5 apprentis recrutés.

➡ **taux d'emploi direct de 10,44 % au 31 décembre 2025** (obligation légale : 6 %).

Une nouvelle convention de partenariat 2026-2029 est conclue entre le Département de Saône-et-Loire et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

➡ **Montant prévisionnel global : 1 009 656 €**

LES OBJECTIFS :

- ➡ 2026 : 10 agents sur poste pérenne et 2 apprentis
- ➡ 2027 : 10 agents sur poste pérenne et 2 apprentis
- ➡ 2028 : 10 agents sur poste pérenne et 2 apprentis
- ➡ 2029 : 10 agents sur poste pérenne et 2 apprentis

RAPPORT 302

VERTICALE ROSE

Subvention au Comité départemental de la Ligue contre le cancer

Dans le cadre d'Octobre rose et en lien avec les orientations de la politique départementale de santé, le Département de Saône-et-Loire s'associe à la campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein et renouvelle l'organisation de la manifestation « La Verticale Rose ».

Cet évènement sportif et solidaire, ouvert à tout public à partir de 12 ans, consiste à monter le plus rapidement possible les 280 marches de la tour des Archives départementales.

L'objectif est d'atteindre au cumul 71 000 marches gravies.

Au fur et à mesure de l'ascension, la tour des Archives départementales s'illumine en rose.

La date de la 6^e édition est fixée au jeudi 8 octobre 2026 de 17h30 à 22h00, place des Carmélites à Mâcon.



La dimension solidaire constitue l'un des fondements de cette manifestation. Lors de leur inscription en ligne, les participants paient 2 euros, dont l'intégralité est directement reversée au Comité départemental de la Ligue contre le cancer par l'intermédiaire de la plateforme. Cette dernière offre également la possibilité d'effectuer des dons en sus.

➤ **En complément de l'organisation de cet évènement et des recettes liées reversées, une subvention exceptionnelle de 7 100 € est versée au Comité départemental de la ligue contre le cancer**

RAPPORT 201

HIPPOCRATE 71

Maintien et installation des professionnels de santé en Saône-et-Loire



Le règlement Hippocrate71 permet de favoriser l'accès aux études médicales pour les jeunes et attirer les étudiants en médecine pour une installation future en Saône-et-Loire.

Selon les modalités et conditions définies dans le règlement d'intervention, les aides et subventions seront octroyées à 31 bénéficiaires comme suit :

- une bourse d'études à une étudiante inscrite en 2^e année des études de médecine (1^{er} cycle), d'un montant de 1 200 € par mois, soit un montant total maximum prévisionnel de 74 400 €
- une bourse d'études à un étudiant inscrit en 3^e année des études de médecine (1^{er} cycle), d'un montant de 1 200 € par mois, soit un montant total maximum prévisionnel de 60 000 €
- 24 aides aux déplacements à 24 étudiants en 2^e cycle des études de médecine, effectuant un stage en Saône-et-Loire, pour un montant total de 6 601 €

- une aide forfaitaire de 5 000 € pour l'année 2026 au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne, pour l'hébergement d'étudiants en médecine effectuant leurs stages en Saône-et-Loire
- 4 subventions destinées à un chirurgien-dentiste, un masseur-kinésithérapeute et deux médecins généralistes, d'un montant total de 23 143,10 € pour l'équipement de leur cabinet médical.

Le Département de Saône-et-Loire attribue

- **134 400€ en bourses d'études pour étudiants en médecine générale**
- **6 601€ en chèque mobilité stagiaires externes en médecine**
- **5 000 € d'aide au financement de l'hébergement des étudiants stagiaires**
- **23143 € en chèque-installation pour les médecins généralistes**

RAPPORT 203

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Accueil d'un praticien associé : financement par l'Agence régionale santé

Le dispositif d'assistants spécialistes partagés entre établissements de santé et structures ambulatoires a été créé en 2018 afin de renforcer le lien ville – hôpital, de développer de nouveaux parcours professionnels en ambulatoire et ainsi améliorer l'accès aux soins sur les territoires.

Dans ce cadre, le Centre de santé territorial de Mâcon accueille un assistant à temps partagé spécialiste en médecine générale, à mi-temps avec le Centre hospitalier de Mâcon depuis mai 2026 à hauteur de 50 % de son activité. Celui-ci est

rémunéré intégralement par le Centre hospitalier.

Afin de couvrir les frais supportés par le Centre départemental de santé pour l'accueil de ce praticien en temps de secrétariat, l'Agence régionale de santé prévoit le versement d'une subvention au Centre départemental de santé.

➤ **Le montant de la subvention sollicitée auprès de l'Agence régionale de santé pour une année d'accueil s'élève à 14 000 €**





ATTRACTIVITÉ

RAPPORT 402

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)

Convention de partenariat 2026 avec l'association de protection civile de Saône-et-Loire

Depuis 2019, le Département de Saône-et-Loire encourage l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes de moins de 25 ans domiciliés en Saône-et-Loire en participant au coût d'accès aux formations conduisant à l'obtention du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA).

Cette aide permet d'inciter les jeunes à s'engager dans cette formation de façon à pallier l'insuffisance de surveillants de lieux de baignade à laquelle sont confrontées les Communes de Saône-et-Loire en période estivale.

Cette aide prend la forme d'une **déduction de 100 € sur le coût de la formation et est versée directement à l'organisme de formation.**

Les conditions requises pour suivre cette formation :

- ➡ être âgé de 17 ans révolus au jour de l'examen ou être émancipé
- ➡ être titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe niveau 1 » (PSE1) et être à jour de sa formation continue
- ➡ être reconnu médicalement apte (certificat médical spécifique)
- ➡ être présenté par un organisme agréé ou une association agréée.

Le stage se déroule sur une semaine bloquée généralement pendant les vacances scolaires des mois de février ou d'avril et est d'une durée de 35 heures (7 heures par jour, du lundi au vendredi).

Avec l'arrivée à terme de la convention de partenariat avec l'Association de protection civile de Saône-et-Loire et compte tenu de l'objectif du Département de Saône-et-Loire de poursuivre sa participation aux formations du BNSSA, une nouvelle convention est établie pour 2026.

Sur le même principe, des aides sont attribués aux jeunes pour les formations BAFA et BAFD (Rapport 303) :

- ➡ 90 € par stagiaire, versés à l'issue de la session de formation à l'approfondissement au BAFA
- ➡ 150 € par stagiaire, versés à l'issue de la session de formation générale au BAFD.

Depuis début 2026, le Département a attribué un montant d'aides de 16 950 € pour 185 stagiaires dans le cadre de la formation approfondissement BAFA et pour 2 stagiaires dans le cadre de la formation BAFD.

➡ **Dans ce rapport, le Département de Saône-et-Loire attribue des aides pour les formations BAFA à 14 jeunes, pour un montant total de 1 260 €**

Présentation de la programmation départementale 2026-2027.

Le Schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques (SDEA) 2026-2032 a été adopté fin 2025. Cette feuille de route garantit une offre d'enseignement artistique de qualité en Saône-et-Loire, soutient les acteurs culturels dans leurs missions et favorise l'accès de tous les habitants aux pratiques artistiques et culturelles.

Cette politique départementale s'articule autour de plusieurs priorités :

- ➡ conforter une offre d'enseignement artistique qualitative, dynamique et lisible
- ➡ renforcer les coopérations et les dynamiques de réseaux afin de favoriser l'interconnaissance, le partage d'expériences et l'émergence de projets innovants
- ➡ accompagner la montée en compétences des professionnels par le développement de l'offre de formation
- ➡ valoriser et soutenir les pratiques amateurs
- ➡ poursuivre les actions en faveur de l'inclusion et de l'accès à la culture pour les publics relevant du champ social.

Bilan 2025-2026

25 compagnies artistiques et professionnels ont porté différents projets :

- ➡ 93 heures de formation ont permis d'accompagner 115 professionnels de l'enseignement artistique et du milieu médico-social
- ➡ 320 heures de projets chorégraphiques ont bénéficié à 525 élèves de structures d'enseignement artistique et 550 élèves du milieu scolaire
- ➡ 139 heures d'actions en danse et théâtre ont permis de valoriser 200 personnes issues des pratiques amateurs
- ➡ 531 heures d'actions en faveur de l'inclusion ont permis de sensibiliser 59 personnes aux pratiques artistiques inclusives

Perspectives 2026-2027

Accompagnement des professionnels

Formation continue des professeurs d'enseignement artistique musique / danse / théâtre

Le Département de Saône-et-Loire poursuit la formation d'encadrants, initiée et inspirée de l'expérience du projet Tous en jeu ». Proposée aux professeurs d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre), et au personnel d'établissements spécialisés dans le domaine du médico-social, cette formation a pour objectif de favoriser la rencontre

entre les différents corps de métiers, de créer et animer un réseau, grâce à des outils pour aborder le handicap par le champ artistique.

Elèves des conservatoires et écoles de danse et du milieu scolaire : projets chorégraphiques

Elaborés en partenariat avec les structures culturelles du département, et les compagnies professionnelles locales, ces projets existant depuis plusieurs années sont un élément majeur de la programmation départementale. Ils s'adressent essentiellement au milieu scolaire et à l'enseignement spécialisé de la danse.

Inclusion et ouverture au champ social

Un accompagnement financier est proposé aux porteurs de projet, pour financer notamment la médiation culturelle en lien avec la mallette pédagogique, ou pour permettre l'intervention d'un(e) artiste. Ces projets sont intégrés à la programmation départementale.

Accompagnement des cultures urbaines

Le Département de Saône-et-Loire propose avec l'appui du collectif Espace de rue la mise en œuvre d'action en danses urbaines, visant l'élargissement et le rayonnement du hip hop dans le département.

Valorisation des pratiques artistiques en amateur

Le schéma intègre une aide aux festivals qui proposent des stages et ateliers pour les amateurs, en lien avec leur programmation.

Une transversalité avec d'autres actions du Département de Saône-et-Loire

Des passerelles sont créées avec d'autres dispositifs structurants et événements culturels du Département de Saône-et-Loire.



FOCUS SUR LE Z FESTIVAL

Porté conjointement par les trois scènes nationales, Cluny Danse et le Département, le Z festival est un événement qui invente une nouvelle manière de faire circuler la danse. Avec l'ambition de faire danser toute la Saône-et-Loire, le Z associe diffusion de spectacles et projets participatifs, dont une partie intègre la programmation départementale du Schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques.

Présentation du catalogue Tadam ! 2027-2028

La lecture publique constitue un levier majeur de développement culturel et territorial. Les bibliothèques, au-delà de leur mission d'accès au livre et à l'information, sont aujourd'hui des lieux de proximité, de rencontre, d'inclusion et d'animation au service des habitants.

Soucieux de faire rayonner la culture partout en Saône-et-Loire et notamment dans des secteurs géographiques où la bibliothèque est le seul équipement culturel, le Département de Saône-et-Loire a créé en 2021 un dispositif d'aide à la programmation artistique dans les bibliothèques du Département, intitulé « Tadam ! ».

Afin de poursuivre le développement de Tadam !, le Département de Saône-et-Loire ouvre

un nouveau volet à l'offre initiale permettant d'agir sur la pratique artistique. Il s'agit d'une sélection d'ateliers « Tous artistes » qui permettra au public de pouvoir découvrir une pratique artistique : musique, danse, illustration, théâtre ou encore écriture. Cette nouvelle offre s'inscrit dans le plan départemental de développement de la lecture publique 2026-2032.

🔗 **Ce dispositif est fortement soutenu par le Ministère de la Culture, via la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche Comté, dans le cadre du Contrat départemental lecture 2026-2028**



PLAN CANICULE

Claude Cannet, vice-présidente chargée des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, a fait un bilan de l'action départementale lors des épisodes de canicule de cet été 2026 avant de présenter les pistes d'action pour la prochaine saison.

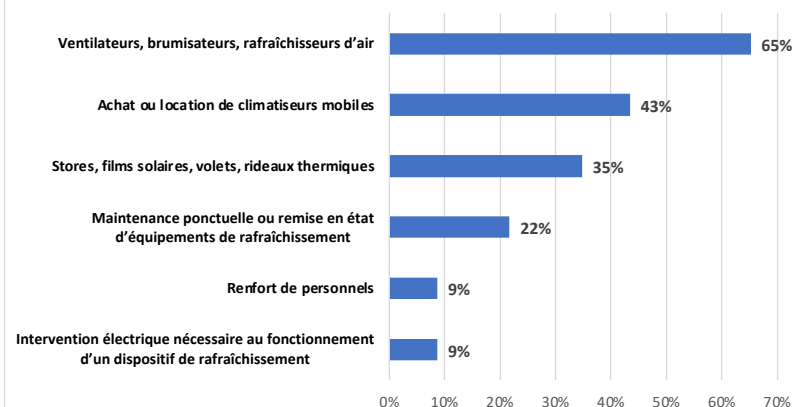
Au-delà des mesures nationales (plans ORSEC et ORSAN), le Département de Saône-et-Loire, en tant que chef de file de l'action sociale et médico-sociale, et sur la base du Schéma unique des solidarités joue son rôle :

- ➔ renforcer la prévention
- ➔ repérer les personnes vulnérables
- ➔ assurer la coordination territoriale

En plus des mesures structurelles pour lutter contre l'isolement social auxquelles le Département de Saône-et-Loire consacre près de 200 000 € chaque année, **des mesures spécifiques sont mise en place :**

- ➔ veille et gestion des alertes avec les différents partenaires
- ➔ des financements complémentaires à ceux de l'ARD pour les structures médicalisées
- ➔ des financements dédiés pour améliorer le confort thermique des personnes et des personnels

UTILISATION DES CREDITS DEDIES A LA CANICULE PAR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX



- ➔ l'adaptation des prestations individuelles
 - Une ouverture accélérée des droits à l'APA
 - La prise en charge d'une heure supplémentaire par jour d'aide humaine au titre de l'APA par le Département en alerte Rouge Canicule extrême

➔ Un accès facilité à des lieux rafraîchis et de mise à l'abri.

- 18 lieux d'accueils rafraîchis en établissement médico-social (hors EHPAD) identifiés
- Ouverture de la prise en charge des frais de transports vers les lieux rafraîchis dans le cadre de l'APA et de la PCH
- Simplification de la prise en charge de l'Hébergement temporaire en EHPAD au titre de l'APA à domicile.

PERSPECTIVES

Recenser les besoins d'adaptation des établissements médico-sociaux.

Soutenir les conditions d'intervention à domicile :

- ➔ Doter les SAD en kits à destination des aides à domicile et des évaluateurs APA/PCH du Département (brumisateurs, vêtements rafraîchissants, ventilateurs / climatisation de véhicules...)
- ➔ Repérer les logements inadaptés et orienter vers le dispositif Ma Prime Renov'.

Mobiliser des ressources humaines supplémentaires pour renforcer les capacités d'accompagnement.

- ➔ Initier une mobilisation citoyenne avec les volontaires de l'Heure civique pour des missions complémentaires à celle des professionnels des établissements et services médico-sociaux
- ➔ Construire un partenariat avec la Poste pour renforcer le repérage des fragilités en complémentarité avec les dispositifs existants de lutte contre l'isolement
- ➔ Travailler au renforcement des ressources humaines des services d'aide à domicile pendant la période d'été en mobilisant les publics accompagnés par le Département.

Renforcer la coordination entre les acteurs et avec les communes

- ➔ Dans le cadre de l'alimentation des registres communaux par les données des bénéficiaires APA et PCH
- ➔ Fédérer les démarches à l'échelon local autour du repérage et de la lutte contre l'isolement.

INTERVENTION DE L'HEURE CIVIQUE



Initiée par **Atanase Périfan**, créateur de la Fête des Voisins, l'association Voisins

Solidaires a pour mission de développer la solidarité de proximité.

Elle crée des programmes de mobilisation pour faciliter le lien et l'entraide entre les habitants, tels que **l'Heure Civique**.

L'Heure Civique a été lancée de manière expérimentale en 2022 en Charente Maritime puis de manière progressive en Vendée, Finistère, Mayenne puis Val de-Marne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Doubs, Aisne...

Le principe est simple : une heure par mois pour aider sa commune ou ses voisins.

L'objectif est d'impulser une dynamique de mobilisation solidaire dans toute la France, en partenariat avec les collectivités territoriales, en commençant par les départements, communes, villages, immeubles, lotissements.

À travers l'Heure Civique, l'association met en place une stratégie de mobilisation pour **développer les solidarités de proximité**. Impulsée

par les collectivités territoriales (départements et communes), cette dynamique solidaire doit venir en **soutien aux politiques publiques** et donner du sens à l'action citoyenne.

Un des grands enseignements de cette canicule, c'est l'intérêt de l'entraide, du bénévolat. Un sujet que le Département de Saône-et-Loire connaît bien avec Asso 71.

Instaurer l'Heure civique en Saône-et-Loire pour préparer les prochaines vagues de forte chaleur prend tout son sens. C'est une piste dans la réflexion du plan canicule en cours d'étude.



Atanase Périfan, créateur de la Fête des Voisins



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr